



## Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : vendredi 29 septembre 2006

---

### TABAC Interdiction de fumer dans les lieux publics

L'AFP rapporte qu'après ses déclarations sur la mise en place d'une interdiction de fumer, instituée probablement par décret « en début d'année », mais qui pourrait prévoir des délais pour certains établissements, le ministre de la santé a précisé sur RMC que l'interdiction de fumer dans les « bars, tabacs, restaurants et discothèques » pourrait faire l'objet d'une « adaptation en protégeant les salariés » et « qu'un délai pour appliquer cette interdiction est somme toute logique si on veut qu'il y ait une acceptation de la mesure ». Interrogé sur la durée du délai (un an ou deux ans), le ministre a répondu « c'est beaucoup deux ans ». Xavier Bertrand a par ailleurs affirmé vouloir prendre des mesures pour « aider les fumeurs qui le souhaitent à arrêter de fumer » en mettant en place « dès le début de l'année » des « consultations en tabacologie ». Interrogé sur un possible remboursement des patchs par la sécurité sociale, le ministre a dit « c'est sur quoi je travaille. Moi je suis prêt à faire cet effort. Mais je veux savoir si les complémentaires sont prêtes à nous accompagner. Est-ce qu'on peut diminuer le prix qui est aujourd'hui pratiqué : c'est ce que je suis en train de voir avec ces différents interlocuteurs ».

Dans une deuxième dépêche l'AFP relève que « restaurateurs et buralistes veulent des aides du gouvernement ». L'agence qui rappelle que le ministre de la santé avait évoqué la possibilité de créer des pièces pour les fumeurs, rapporte que selon André Daguin, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie « ces aménagements sont coûteux, il est évident que nos adhérents vont se retourner vers le gouvernement pour obtenir des aides ». Quant à Didier Chenet, président du Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs, il préconise des mesures d'accompagnement, notamment fiscales, pour pallier une éventuelle « baisse d'activité » liée à cette interdiction, et demande « surtout (...) que le gouvernement mette en place un fonds d'indemnisation, au même titre que celui créé pour l'amiante » craignant que « demain un certain nombre de salariés victimes de tabagisme passif, se retournent contre leur employeur ». René Le Pape, président de la Confédération des débiteurs de tabac réclame pour sa part « une subvention de modernisation » équivalant à 80% de l'investissement pour créer ces fumeurs, et il plaide pour la réouverture du « contrat d'avenir » signé en 2003 qui prévoyait le développement d'activités nouvelles pour les buralistes, des subventions et un gel de la fiscalité sur le tabac jusqu'en 2007. « Je demande déjà à l'Etat » dit-il « de me confier les missions de service public qu'il m'a promises en 2003 et que je n'ai pas vu venir ». D'après l'agence, les buralistes demandent aussi un délai de 5 ans pour aménager les bars-tabac, alors que pour le Synhorcat trois ans seraient un délai « raisonnable ».

L'AFP note également que la mission parlementaire sur le tabac présentera son rapport et ses conclusions, le mardi 3 octobre lors d'un point de presse à l'Assemblée nationale. D'après l'agence, le rapport final sera présenté mardi à 18H30 - juste après son adoption par les 30 membres de la mission parlementaire - en présence de Claude Evin (PS), président de la mission, Pierre Morange (UMP), rapporteur, ainsi que d'autres parlementaires, membres de la mission.

LES ECHOS qui souligne que « les buralistes demandent un délai », fait état des déclarations de René Le Pape qui assure notamment que selon « ses études » si la mesure est décidée « un fumeur sur deux prétend qu'il viendra moins souvent dans les cafés » ce qui provoquera « une chute d'un tiers des consommations ». Un point aussi sur les

déclarations d'André Daguin. (voir AFP).

Une brève de LA CROIX sur les déclarations de Xavier Bertrand à RMC.

Une brève du FIGARO-ECONOMIE sur les aides demandées par les buralistes et les restaurateurs.

Une brève de LA TRIBUNE sur les déclarations du ministre de la santé à RMC et sur celles de René Le Pape.

LE MONDE revient pour sa part en brève sur les déclarations de Xavier Bertrand devant la mission parlementaire.

La photo de Xavier Bertrand fait la Une de FRANCE - SOIR avec ce titre « Le tabac quel embarras ! ».

Sous le titre « Un ministre très enfumé... » le journal estime en page intérieure, que Xavier Bertrand « n'a manifestement plus la haute main sur le dossier... ». Reprenant l'ensemble de ses déclarations sur RMC (voir AFP), le quotidien considère « qu'en fait les propos du ministre tendent à trahir un grand embarras », qu'il « semble s'être placé dans une véritable impasse » ayant « pu mesurer » « jour après jour ( ...) combien l'instauration de l'interdiction (...) se heurtait à des difficultés majeures » sur les plans politique, économique et juridique. A en croire le journal, « le dossier lui a échappé : il est en effet directement pris en charge par Matignon » car « les échéances électorales se rapprochant, de nombreux parlementaires fulminent à l'idée de se faire enfumer par un ministre, fût-il en charge de la santé ».

En encadré « Ces chiffres qui font peur aux élus ». D'après le journal, les raisons pour lesquelles le ministre de la santé « semble si empêtré dans ses discours » tiennent au fait qu'il y a 11 millions de personnes qui fréquentent tous les jours les débits de tabac, et en tout, 25 millions qui se rendent quotidiennement dans les cafés, restaurants, hôtels, discothèques, et qu'il est donc « impossible dans ces conditions pour les parlementaires d'accepter de se mettre à dos le « petit monde » » des débitants de tabac, de la restauration et de l'hôtellerie. Affirmant que c'est moins parce qu'ils risquent de « mal voter » que parce qu'il peuvent prendre l'initiative de « faire campagne », France Soir assure « peu importe » que la profession « vote Front National », ce qui « effraie » de nombreux parlementaires c'est la « perspective d'un mouvement de fronde » à l'échelon national, « surtout quand on se souvient qu'une circonscription électorale (...) compte en moyenne 25 000 fumeurs » alors que « la victoire se joue souvent à quelques centaines de voix ».

Sous le titre « Qu'on arrête de jouer les ayatollahs ! » une interview d'André Daguin, président de l'Umih, qui indique que si l'interdiction de fumer dans les lieux publics est décidée avec des adaptations, cela nécessitera des « aménagements (...) coûteux » qui exposeront l'Etat à une « demande de mesures d'accompagnement ». Il dit aussi être en accord avec le ministre « sur le but mais pas du tout sur la méthode » préférant la « persuasion » à l'interdiction, et il ajoute « si l'on commence à interdire le tabac, pourquoi pas l'alcool, le sucre, le sel... ou le rugby car on risque de se casser une jambe ». Affirmant que l'Umih « ne dénonce pas la lutte contre le tabac s'il est nuisible » et ne met pas non plus « le chiffre d'affaire » sur le « même plan » que la santé, il souhaite toutefois « que le côté ayatollah cède la place à un côté un peu plus scientifique. D'autant que l'interdiction peut avoir des effets pervers et inciter à se tourner vers d'autres produits encore plus dangereux ». Cependant conclut-il « nous sommes légalistes, si une loi sort, nous l'appliquons. Nous ne jouerons pas les francs tireurs imbéciles ».

Un encart où France Soir, reconnaît que le tabac est la première cause de mortalité évitable et qu'un Français sur deux meurt prématurément du tabac entre 35 et 69 ans. D'après le quotidien, le tabac qui « rapporte 10 milliards d'euros en taxes (...) coûte le même montant à la collectivité, (en termes notamment de dépenses de santé et de campagnes de prévention) ».

## **Panorama de presse : Interdiction de fumer dans les lieux publics**

---

« Claude Evin - Xavier Bertrand, même combat ! » scande enfin le journal qui tient à rappeler que Xavier Bertrand « chaud partisan de l'interdiction absolue du tabac » a été précédé dans son combat par Claude Evin.